



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-029-2026-06

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2026

# Sommaire

## **GIP-IFITS (Groupement d'Intérêt Public - Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon) /**

IDF-2026-06-01-00007 - Décision n°01/2026?? portant délégation de signature au bénéfice de?? MONSIEUR NICOLAS MÉREAU?? (1 page)

Page 3

IDF-2026-06-01-00008 - Décision n°02/2026?? portant délégation de signature au bénéfice de?? MADAME GINA PICARD?? (1 page)

Page 5

GIP-IFITS (Groupement d'Intérêt Public - Institut  
de Formation Interhospitalier Théodore Simon)

IDF-2026-06-01-00007

Décision n°01/2026  
portant délégation de signature au bénéfice de  
MONSIEUR NICOLAS MÉREAU

**DECISION N°01/2026**  
**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU BENEFICE DE**  
**MONSIEUR NICOLAS MÉREAU**

**Le Directeur du Groupement d'Intérêt Public de l'Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon (GIP-IFITS)**

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment ses articles 98 et suivants relatifs au statut des groupements d'intérêt public (GIP),  
Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public (GIP),  
Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012,  
Vu l'arrêté n°01-4171 du 26 septembre 2001 portant approbation de la convention constitutive du GIP-IFITS signée le 29 décembre 2000 par le Directeur de l'Etablissement Public de Santé de Maison Blanche et le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de Montfermeil,  
Vu l'arrêté n°2012-0868 du 14 mai 2012 portant prorogation de la convention constitutive du GIP IFITS signée le 29 mai 2011 par le Directeur de l'Etablissement Public de Santé de Maison Blanche à Paris et le Directeur du Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy-Montfermeil,  
Vu l'arrêté n°2014-0255 du 10 février 2014 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du GIP-IFITS signée le 16 septembre 2013 par le Directeur de l'Etablissement Public de Santé de Maison Blanche à Paris et le Directeur du Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy-Montfermeil,  
Vu l'arrêté n°2019-2493 du 24 septembre 2019 et l'arrêté n°2023-1299 du 31 mai 2023, portant approbation des avenants n°1, n°2 et n°3 de la nouvelle convention constitutive du GIP-IFITS signée le 16 septembre 2013,  
Vu la dernière convention constitutive du GIP-IFITS en date du 16 septembre 2013 et les avenants afférents,  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du GIP IFITS n°01 CA/2026 du 20 mai 2026 émettant un avis favorable à la nomination de Monsieur Étienne LESECQ en qualité de Directeur du GIP-IFITS à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,  
Vu l'engagement de Monsieur Nicolas MÉREAU en date du 2 février 2021 en qualité de chargé des affaires générales du GIP-IFITS,  
Vu l'organigramme du GIP-IFITS.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - Délégation permanente est donnée à Monsieur Nicolas MÉREAU, Chargé des affaires générales du GIP de l'Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur suppléant et au nom et pour le compte de l'ordonnateur principal, tous actes, pièces et documents administratifs et financiers afférents au GIP susmentionné.

**ARTICLE 2** - La présente décision prend effet au jour de sa signature et annule et remplace, le cas échéant, toute décision de délégation antérieure en ce sens.

Fait à Neuilly-sur-Marne, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Le chargé des affaires générales  
**Nicolas MÉREAU**

**Signé**

Le Directeur du GIP-IFITS  
**Étienne LESECQ**

**Signé**

GIP-IFITS (Groupement d'Intérêt Public - Institut  
de Formation Interhospitalier Théodore Simon)

IDF-2026-06-01-00008

Décision n°02/2026  
portant délégation de signature au bénéfice de  
MADAME GINA PICARD

**DECISION N°02/2026  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU BENEFICE DE  
MADAME GINA PICARD**

**Le Directeur du Groupement d'Intérêt Public de l'Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon (GIP-IFITS),**

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment ses articles 98 et suivants relatifs au statut des groupements d'intérêt public (GIP),

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public (GIP),

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012,

Vu l'arrêté n°01-4171 du 26 septembre 2001 portant approbation de la convention constitutive du GIP-IFITS signée le 29 décembre 2000 par le Directeur de l'Etablissement Public de Santé de Maison Blanche et le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de Montfermeil,

Vu l'arrêté n°2012-0868 du 14 mai 2012 portant prorogation de la convention constitutive du GIP IFITS signée le 29 mai 2011 par le Directeur de l'Etablissement Public de Santé de Maison Blanche à Paris et le Directeur du Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy-Montfermeil,

Vu l'arrêté n°2014-0255 du 10 février 2014 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du GIP-IFITS signée le 16 septembre 2013 par le Directeur de l'Etablissement Public de Santé de Maison Blanche à Paris et le Directeur du Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy-Montfermeil,

Vu l'arrêté n°2019-2493 du 24 septembre 2019 et l'arrêté n°2023-1299 du 31 mai 2023, portant approbation des avenants n°1, n°2 et n°3 de la nouvelle convention constitutive du GIP-IFITS signée le 16 septembre 2013,

Vu la dernière convention constitutive du GIP-IFITS en date du 16 septembre 2013 et les avenants afférents,  
Vu la délibération du Conseil d'Administration du GIP IFITS n°01 CA/2026 du 20 mai 2026 émettant un avis favorable à la nomination de Monsieur Étienne LESECQ en qualité de Directeur du GIP-IFITS à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,

Vu l'engagement de Madame Gina PICARD en date du 2 février 2021 en qualité de gestionnaire comptable du GIP-IFITS,

Vu l'organigramme du GIP-IFITS.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - Délégation permanente est donnée à Madame Gina PICARD, gestionnaire comptable du GIP IFITS, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur suppléant et au nom et pour le compte de l'ordonnateur principal, tous actes, pièces et documents administratifs et financiers afférents au GIP susmentionné.

**ARTICLE 2** - La présente décision prend effet au jour de sa signature et annule et remplace, le cas échéant, toute décision de délégation antérieure en ce sens.

Fait à Neuilly-sur-Marne, le 1<sup>er</sup> juin 2026

La gestionnaire comptable  
**Gina PICARD**

Signé

Le Directeur du GIP-IFITS  
**Étienne LESECQ**

Signé